



**UES**  
**SOPRA STERIA**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## \*\*\*Négociations Intéressement\*\*\*

1<sup>ère</sup> réunion :

# La direction veut baisser encore Participation et Intéressement, surtout pour les petits salaires !

La CFDT vous informe des négociations en cours et des nouveautés, en vous abonnant simplement à la liste Essentiel pour cela un seul mail au robot de yahoo, à [EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr](mailto:EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr) ! Transmettez autour de vous !

**C'est inacceptable !**

**Pour la CFDT, le cumul des 2 doit tendre vers un mois de salaire moyen !**

*Gros subterfuge de la direction pour baisser la part des salariés de toutes les sociétés de l'UES !*

Non contente d'avoir déjà artificiellement, grâce aux jeux d'écritures comptables, supprimé la participation dans la plupart des sociétés de l'UES (et cela pour des années), la direction veut faire encore mieux cette année !

Première réunion de négociation sur l'Intéressement : La direction propose :

- pas d'augmentation de l'enveloppe d'intéressement
- mais **durcir les conditions de déclenchement en augmentant le Résultat minimum à partir duquel il y a versement d'un intéressement aux salariés !**

=> Donc pas plus d'intéressement, mais moins de chance d'en avoir un chaque année !

**Par contre, pour les rares salariés qui avaient la chance d'avoir une participation, il va y avoir une petite novation... La direction a prévu dans ce cas de diminuer le montant de leur intéressement !**

Normalement, la participation et l'intéressement sont indépendants et l'on touche les deux dans une entreprise en bonne santé. Nous démarrons donc la négociation par une proposition de baisse des droits de salariés !!!

Un salarié qui aurait dû avoir 200€ de participation et 500€ d'intéressement toucherait les 200€ de participation, mais seulement 300€ d'intéressement pour ne pas dépasser en tout le montant de 500€.

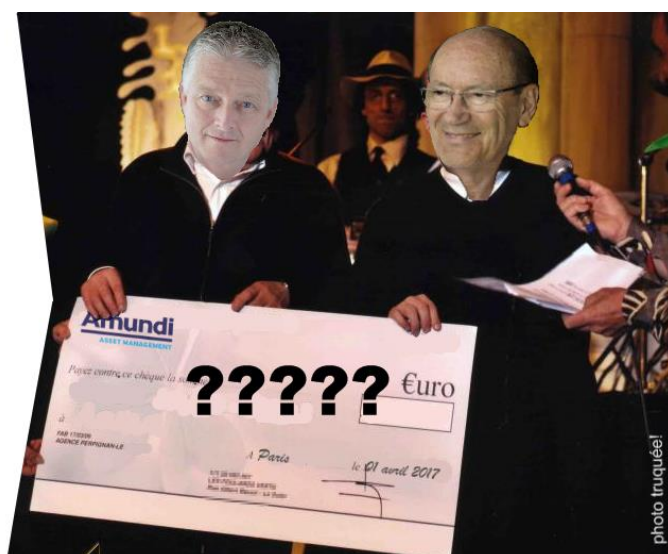
**Ainsi chaque salarié recevrait le même montant ?**

**Et non !**

**Participation**  
**Intéressement**

#CHAQUEANNEESTUNECHANCE

Et si c'était votre année de chance ?  
Votre rêve va peut-être devenir réalité...



Car ce n'est pas tout ...

L'intéressement est réparti à parts égales entre les salariés.

Par contre, la participation est (chez HR, la seule société qui en verse encore) **proportionnelle au salaire**.

Donc si la participation est inférieure à l'intéressement, le salarié sera plafonné pour les deux au montant de l'intéressement (cf.exemple ci-dessus).

Sinon, si la participation est supérieure (cela arrivera plus souvent pour les hauts salaires) il ne sera pas plafonné au montant de l'intéressement et touchera toute la participation.

Il ne faudrait pas que certains salariés « touchent trop » en cumulant les deux... enfin cela dépend lesquels...

Exemple :

Pour un bas salaire il devrait avoir 1000€ de participation, et 1000€ d'intéressement, plafonnement, il touchera 1000€ seulement. (pas d'intéressement pour lui).

Pour un haut salaire, il devrait avoir 2000€ de participation, et 1000€ d'intéressement, il touchera 2000€ *seulement* !



**Donc pour les bas salaires  
il y aurait « solidarité »,  
certains ne doivent pas toucher  
plus,  
pour les hauts salaires,  
c'est différent...**

**Encore une fois les petits salaires  
trinqueront  
plus que les gros ! \***

*\*Sans oublier les parts variables, actions gratuites et masse salariale en hausse de 30% en 1 an des managers...*

Consultez notre site SSG : <http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>

Transmettez à tous les salariés de l'UES SSG autour de vous : pour avoir les nouveautés au CE, les nouvelles et infos de dernière minute, par vos élus CE Cfdt, il faut être inscrit sur l'Essentiel, pour cela un seul mail au robot de yahoo, à [EssentielSopra-subscribe@yahogroupes.fr](mailto:EssentielSopra-subscribe@yahogroupes.fr) !

À très bientôt,

Soyez toujours vigilants, et n'hésitez pas à nous contacter et à contacter vos élus Cfdt !

La Modératrice.